

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 15 AVRIL 2021

N° 2021-06-03

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf avril deux mille vingt et un, s'est réuni en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

La présente séance s'est déroulée dans le cadre des lois n° 2021-160 du 15 février 2021 et n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, qui prévoit notamment dans le IV de l'article 6 que :

- *Les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.*
- *Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs.*

Nombre de délégués
En exercice : 27
Présents (mini 9) : 17

Nombre de voix
En exercice : 36
Présentes : 21
Exprimées par pouvoirs : 6
Total (mini 19) : 27

Quorum atteint

Délégués présents.es

3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse d'1 voix)

Corinne MOULIN

13 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Sébastien BERNARD, Dominique BESSON, Philippe CAHN, Laurent CHAREYRE, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE

Délégués excusés.es ayant donné pouvoir :

Jacqueline BOUYAC à Claude AURIAS, Pascale ROCHAS à Sébastien BERNARD, Serge ROUX à Didier-Claude BLANC, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Jean-Jacques MONPEYSSEN à Éric RICHARD

Déléguée excusée :

Marlène MOURIER

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

Objet : Renouvellement de la flotte automobile du Parc – Acquisition de deux véhicules électriques – Contrat de Parc AURA

Rapport

Le Président expose,

En février 2017, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales a souscrit 4 contrats de crédit-bail d'une durée de 4 ans auprès du concessionnaire Peugeot pour trois 208 et un Partner.

Le contrat de maintenance de ces véhicules est arrivé à terme et la période du crédit-bail est échu.

Afin d'adapter le parc de véhicules de service à l'activité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et ce dans un objectif de maîtrise des dépenses afférentes aux déplacements professionnels, il est proposé de renouveler le parc automobile dans le cadre du budget primitif 2021.

Le Parc s'est engagé dans sa Charte à mettre en œuvre un fonctionnement exemplaire avec pour objectif de réduire de 25% la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2024, c'est pourquoi deux des véhicules choisis seront des véhicules électriques.

Deux autres véhicules seront en location avec crédit-bail avec option d'achat sur 4 ans : une voiture citadine et un utilitaire de type fourgon moyen. Il sera demandé aux prestataires la reprise de la flotte actuelle en déduction du montant du crédit-bail.

Le Président propose de solliciter la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat de Parc 2019-2021 pour l'acquisition des véhicules électriques selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant €
Acquisition de deux véhicules électriques de taille moyenne, citadine ou routière	75 000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes – Contrat de Parc 2019-2021 (80%)	60 000 €
		Autofinancement du Parc (20%)	15 000 €
Total	75 000 €	Total	75 000 €

Délibération

- ♦ Vu le contrat de Parc 2019-2021 avec la région Auvergne-Rhône-Alpes
- ♦ Considérant la Charte du Parc et sa mesure n°III.2.1 « Promouvoir la sobriété énergétique et s'adapter aux évolutions climatiques et énergétiques »

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 5 abstentions, le Bureau Syndical

- **Décide** d'acquérir deux véhicules électriques pour un montant estimé à 75 000 € HT
- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement présentés
- **Sollicite** la Région Auvergne-Rhône Alpes à hauteur de 60 000 € au titre du contrat 2019-2021 pour procéder à l'acquisition de ces véhicules
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS